



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

*Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000*

**Séance publique du 15 novembre 2017**

Membres en exercice : 8  
Date de Publicité : 15 novembre 2017

D/2017-016

Aujourd'hui, mercredi 15 novembre à 9 heures 30, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

**Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU**

Etaient présents :

*A titre de titulaires :*

Mesdames CUNY, MARCHAND, JAMET, POITREAU, BOISSEAU et LIRE et Messieurs, du PARC et LAMAISON

*A titre de suppléants :*

Mesdames BOUILHET

Etaient excusés :

Mesdames LABORDE, DARTEYRE, JARTY-ROY, WALRYCK et RAUX et Messieurs BRASSEUR et PRADELS

REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2017

Application agréée E-legalite.com

033-253306187-20171115-2017016-DE



*SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC*

D-2017/016

**Budget de l'exercice 2017**  
**Décision Modificative n°1 – Approbation**

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La présente Décision Modificative a pour objet de réajuster les prévisions du Budget Primitif et du Budget Supplémentaire pour l'exercice 2017 en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire et des données relevées en cours d'exercice.

L'objet de cette décision modificative est de prévoir les crédits supplémentaires permettant d'assurer la totalité des dépenses de personnel pour l'exercice 2017.  
Cette dépense supplémentaire est couverte par une diminution des prévisions de dépense sur l'alimentation.

**Il s'agit donc d'un transfert de crédits de dépenses d'un chapitre budgétaire à l'autre sans augmentation du montant total du budget.**

<b>En Dépenses de fonctionnement:</b>	<b>compte 60623 :</b>	<b>-25 000,00 €</b>
	<b>compte 64131 :</b>	<b>+ 25000,00 €</b>

Le document joint à la présente délibération reprend sous la forme réglementaire imposée par la norme comptable M14 les opérations nouvelles de l'exercice 2017.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

### LE COMITE SYNDICAL

Vu les délibérations D-2017/002, D-2017/011,  
Vu les articles L1612-11, L2241-1, L.2331-8 et D2331-3 du CGCT,

Adopte la délibération suivante :

#### Article 1 :

Adopte la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2017, consistant en un transfert de crédits de 25 000,00 € du chapitre 011 vers le chapitre 012 et donc s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant à 0,00 €.

#### Article 2 :

Autorise la Présidente à signer tout document afférant à cette affaire.

Adopté :

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social le, 15/11/2017

La Présidente,



Emmanuelle CUNY